

LAJE: La fondation en cours de constitution

La toute nouvelle Chambre consultative de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants a désigné ses trois délégué-e-s au Conseil de fondation. Pro Familia Vaud y représentera les milieux parentaux.

Dans sa séance du 13 septembre, le Conseil d'Etat a désigné les 21 premiers membres de la Chambre consultative de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants. Les 9 sièges restants seront gardés disponibles pour les futurs réseaux pour l'accueil de jour, ou tout autre organisme dont la représentation s'avèrerait nécessaire par la suite.

Les membres de la Chambre consultative sont les suivants:

- *Milieu professionnel*: Fédération vaudoise des structures d'accueil de l'enfance FSAE, Entraide Familiale Vaudoise, Bureau de l'égalité femmes-hommes, Lausanne, Yverdon-les-Bains, Morges, Vevey et Renens en tant qu'exploitants de structures communales, Association des responsables et des directrices d'institutions vaudoises de l'enfance ARDIVE, Association des travailleurs de l'éducation spécialisée et des travailleurs sociaux, Syndicat des services publics, Association des coordinatrices des réseaux de mamans de jour, Organisation romande pour la formation professionnelle, Communauté d'intérêt pour l'accueil familial de jour, Pool petite enfance.

- *Milieu parental*: Pro Familia Vaud PFV, Association des parents d'élèves, Lausanne Famille.

- *Accueil d'urgence*: Croix-Rouge vaudoise.

- *Autres milieux concernés*: Conseil des régions d'action sociale, Association régionale pour l'accueil de l'enfance Morges - Aubonne ARAE.

Sous la présidence provisoire du Chef du Service de la protection de la jeunesse, la Chambre consultative a tenu son assemblée constitutive le 20 septembre. Conformément à la loi, elle a désigné 3 organismes pour la représenter au Conseil de fondation, soit PFV, l'ARDIVE et l'ARAE - cette dernière précédant de peu la FSAE.

Au vu de la difficulté à départager les quatre organismes candidats, il est apparu nécessaire de laisser un temps de réflexion et d'organisation aux membres de la Chambre consultative avant qu'ils ne désignent leur présidence et leur Bureau provisoire le 25 octobre prochain. □